

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Direction des libertés publiques – pôle accueil général

OCTOBRE 2017

14 OCT. 2017

PERMIS DE CONDUIRE / IMMATRICULATIONS

- A compter du **jeudi 2 novembre 2017**, la préfecture n'assurera plus l'accueil du public pour les procédures liées :
 - aux immatriculations
 - aux permis de conduire

- Ces démarches sont dorénavant à effectuer en ligne sur le site internet de l'**ANTS**

Vous trouverez ci-joint les informations nécessaires pour ces démarches,

Dès le 2 Juin 2017

Le certificat d'immatriculation à portée de clic!

Communauté européenne
République Française
Ministère de l'intérieur
Certificat d'immatriculation
2009 CA 56890

- Je fais mes démarches en ligne
- Je gagne du temps
- Je n'ai plus à me déplacer
- Je vais sur demarches.interieur.gouv.fr

Je fais mes démarches en ligne pour remplacer ma carte grise volée, perdue ou détériorée

demarches.interieur.gouv.fr



PASSEPORT
CARTES D'IDENTITE
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES à portée de clic!

L'État simplifie mes démarches

14 OCT. 2017

Je peux désormais effectuer ma demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet en cas de :

- perte
- vol
- détérioration.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique « Je souhaite refaire ma carte grise suite à perte, vol ou détérioration ».
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je renseigne mon numéro d'immatriculation et le code confidentiel attribué à mon ancien titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures !

Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr



PASSEPORT
CARTES D'IDENTITE
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES à portée de clic!

Le permis de conduire à portée de clic!

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Je fais mes démarches en ligne



Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture



demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer



L'État simplifie mes démarches
94 OCT. 2017

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, réparables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

